

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenants n°6 et n°7**

Monsieur DESEILLE expose :

La présente délibération a pour objet d'approuver de nouveaux ajustements à apporter au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération, dans le cadre d'un sixième et d'un septième avenants audit Contrat.

Signé le 13 novembre 2015 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une année par l'avenant n°5 approuvé par délibération du conseil municipal du 24 juin 2019, le CRSD comporte, pour mémoire, trois axes :

- L'aéroport de Dijon-Longvic, avec pour objectif la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures (axe 1) ;
- Le développement du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (axe 2) ;
- Le développement d'outils dédiés au financement des entreprises (axe 3).

Il devait donc théoriquement arriver à échéance le 13 novembre 2020. Toutefois, la crise sanitaire de la Covid-19, et particulièrement la période de confinement du printemps 2020, ont eu des conséquences sur le calendrier des différents projets prévus au CRSD et structurants pour le territoire, qui n'ont pas tous pu être engagés avant cette date butoir.

Compte-tenu de ce contexte exceptionnel, les différentes parties au CRSD ont donc trouvé un accord en vue de prolonger sa durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 13 novembre 2021.

Le projet d'avenant n°6 procède à une nouvelle actualisation de l'axe 2 relatif au pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV), en clarifiant plusieurs éléments.

Cette clarification fait suite à la volonté de l'Association du pôle culturel de la Cité de la gastronomie et du vin de se désengager de ce projet. Cette décision a été notifiée à la ville en mars dernier.

A l'appui de cette notification, la Ville a pris acte par délibération du 22 mars 2021, d'une part, du désengagement de l'Association du pôle culturel de la Cité de la gastronomie et du vin, portant sur l'acquisition, comme sur l'exploitation du pôle culturel et, d'autre part, d'un portage du projet par la Ville de Dijon à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Cette décision s'est inscrite dans la continuité de l'engagement de la Ville depuis son origine et de l'intérêt général fort entourant le projet de pôle culturel de la Cité de la gastronomie, élément essentiel d'un ensemble composite mais très cohérent impliquant de nombreux partenaires économiques et de nombreux emplois, au service de l'attractivité touristique et du rayonnement patrimonial et culturel de Dijon et de toute la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs poursuivis par la Ville sont conformes à ceux que portaient l'Association à savoir : la valorisation auprès du public du repas gastronomique des Français, inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, tout en accordant une place particulière à la vigne et au vin dans ce repas et aux Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Enfin, dans sa séance du 17 juin 2021, le Conseil Municipal a, d'une part, entériné la décision d'acquisition du pôle culturel pour un montant conforme à l'évaluation des domaines à hauteur de 9 086 667 € HT et, d'autre part, arrêté le programme du pôle culturel (scénographie) pour un montant total hors taxe de 3,2 M €.

En conséquence les fiche 2.1 et 2.2 du CRSD sont modifiées pour intégrer ces éléments.

**Le projet d'avenant n°7** procède à une nouvelle actualisation de l'axe 1 relatif à l'Aéroport de Dijon Longvic. Il s'agit de tenir compte du reliquat prévisionnel au titre du FRED constaté sur l'action 1.3 « Renouvellement du balisage » dont le montant subventionnable de 1 540 000 € HT est réduit à 1 490 000 € HT. Ce reliquat de 50 000 € est reversé à enveloppe constante sur l'action 1.6 « Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, poste et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA/DGAC » dont le montant subventionnable passe de 357 000 € HT à 407 000 € HT.

Vu les projets, ci-annexés, d'avenants n°6 et 7 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération,

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;

2 - approuver les projets d'avenants n°6 et 7 audit Contrat, joint à la présente délibération, et m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°6 et 7 audit Contrat ;

4 – autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**